**REUNION DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre à 10 heures 08 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE,MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ,M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : MME ZOHRA DARRAS, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL**

**- oooOooo -**

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Après avoir salué l'ensemble de ses collègues, M. le Président salue la présence sur les bancs du public de Mme Le Payeur Départemental, des membres de la presse ainsi que des directeurs généraux adjoints et des directeurs.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer la présentation du budget primitif 2020, M. le Président rend hommage aux forces de l'ordre militaire, police, gendarmerie et des forces de protection civile qui œuvrent chaque jour pour la Défense de notre pays et la sécurité des personnes.

Il exprime sa reconnaissance pour les victimes et sa sollicitude envers les familles des militaires tués au Mali le 25 novembre dernier au cours d'une opération contre DAESH et invite l'assemblée à respecter 1 minute de silence en leur mémoire.

*(l'assemblée observe une minute de silence)*

Il associe au précédent hommage le soutien de l'assemblée aux forces de l'ordre sollicitées par les manifestations hebdomadaires des gilets jaunes depuis novembre 2018 ainsi qu'aux pompiers victimes récurrentes de violences sur la voie publique dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le Président précise qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements sur le plan politique depuis un an, l'État n'ayant à ce jour rien concédé pour diminuer le reste à charge départemental dans le cadre de la solidarité nationale (APA, PCH, RSA).

Il souligne que malgré l'augmentation du nombre de MNA pris en charge par le Département, le soutien financier de l'Etat s'est réduit de plus de 1 million d'euros en une année.

M. le Président rappelle que la collectivité poursuivra ses efforts pour améliorer les conditions de vie des habitants, partenaires, territoires et amplifiera le dynamisme et l'attractivité du département, malgré le contexte aggravé par le projet de loi de finances qui lui ôtera l'autonomie fiscale.

Il dénonce le peu de considération de l'Etat envers l'institution départementale et cite une annonce du Premier ministre en clôture du Congrès des maires relative à la hausse de la dotation particulière pour les élus locaux (DPEL) compensé par une baisse des dotations des Départements et des Régions.

Il résume en quelques actions et chiffres clés du budget primitif de 2020, avec l'engagement du Département dans le futur Service Public de l'Insertion, dans la protection de l'enfance, les actions d'insertion, la politique de l'autonomie, la lutte contre l'illectronisme, la poursuite des travaux de rénovation des collèges et de modernisation des bâtiments départementaux.

Il fait part des actions qui seront menées en matière de développement durable, comme entres autres, le programme de plantation de haies sur les routes départementales, la réalisation de liaisons douces, le programme d'aménagement des aires de covoiturage, la mise en place de dispositifs économes en énergie sur les bâtiments rénovés, le projet "Vallée idéale" et les Espaces Naturels Sensibles.

Il poursuit avec la réhabilitation des collèges de Oisemont et Rosa Parks d'Amiens, l'élaboration du schéma départemental du livre et de la lecture 2020-2025, le lancement des études de programmation du futur bâtiment de la bibliothèque départementale de la Somme, la poursuite d'une politique culturelle départementale renforcée autour de Saint Riquier, le développement du sport santé en lien avec les jeux olympiques de 2024 et le renforcement du soutien aux sports picards traditionnels.

Dans le domaine des ressources humaines il fait part de la mise en place de la Prime d'Intéressement à la performance, d'un budget supplémentaire de 1 M€ pour améliorer les conditions de travail des

agents, d'un recrutement plus important d'assistants familiaux avec une revalorisation de leur rémunération.

Pour la démocratie participative, il annonce la mise en place d'un budget participatif de 1,5 M€ sur les thématiques de la réussite éducative, du développement durable et de l'innovation sociale. Il se réjouit, dans le cadre de la démarche d'innovation collaborative, de la première édition du forum interdépartemental de l'innovation à Amiens.

Il évoque les participations majeures à l'investissement telles que la réalisation du Canal Seine Nord Europe et du barreau TGV Creil-Roissy programmé pour le prochain PPI en 2022, le soutien au déploiement du très haut débit, l'augmentation des dotations en faveur du SDIS, et la sécurisation de la voirie départementale.

M. le Président qualifie ce budget primitif d'ambitieux, réaliste et volontaire. Il propose de retenir notamment pour ce présent budget primitif, qu'il s'élève à 667,3 M€, qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts et que les charges courantes de fonctionnement seront maîtrisées.

Il affirme sa fierté des actions menées et des perspectives permises dans le contexte politique contraint imposé par les gouvernements successifs.

M. le Président se compare enfin de façon humoristique à un Sganarelle, nom récurrent dans l'œuvre de Molière, dont l'origine vient du verbe italien sgannare, qui signifie « dessiller » ou, pour mieux définir, « amener à voir ce qu'on ignore ou ce qu'on veut ignorer ».

Pour conclure son propos, il cite Alphonse de Lamartine et Daniel Pennac "*Je lis dans l'avenir (pour qu'il ne soit pas la trahison des promesses) la raison du présent* ".

Il affirme la nécessité d'un budget réaliste et engagé, solidaire et innovant portant une ambition pour le futur.

**M. LEC**, tient à évoquer quelques événements marquants des semaines passées concernant la réforme des retraites portés par le gouvernement il affirme que le combat doit continuer malgré les déclarations se voulant rassurantes du premier ministre.

Au sujet de Whirlpool il invite par un voeu déposé pour la présente séance publique à se constituer partie civile afin d'obtenir toute la lumière sur cette gabegie des deniers publics.

Enfin il considère que M. le Président commet une faute politique en revenant sur sa promesse de diffuser les séances d'ouverture sur les réseaux sociaux en raison du refus de son groupe de limiter le temps de parole en séance d'ouverture.

Puis revenant au budget primitif qu'il juge fidèle à M. le Président, à savoir mettre en oeuvre des politiques de restriction et de thésaurisation inacceptables.

Il affirme pouvoir démontrer par le dépôt de 20 amendements au budget primitif que le garrot imposé depuis 4 ans peut-être desserré et porte pour sa part une autre vision des investissements à réaliser d'urgence dans les collèges et pour améliorer l'habitat. Enfin il invite M. le Président à cesser cette politique de cagnottage et de thésaurisation, afin de baisser les impôts des habitants de la Somme dès 2020.

Revenant sur la future fiscalité locale et la perte pour le Département en 2021 du produit de l'impôt sur le foncier bâti contre une part nationale de TVA, il invite M. le Président à maintenir collectivement la pression auprès de l'Etat afin de pouvoir bénéficier d'un levier fiscal. Face à cette réforme il estime que le repli sur soi et le cagnottage doivent être évités.

Puis, poursuivant son propos, il dit constater un défaut de sincérité et une sous-évaluation des recettes de fonctionnement et une sur-évaluation de certaines dépenses. Il estime que 10 millions d'euros de plus auraient pu être consacrés aux dépenses publiques pour la seule année 2018. C'est ainsi que M. LEC motive le dépôt des amendements formulant des propositions d'engagement financier tendant à combattre la pauvreté en créant un budget participatif, un revenu de base en faveur des jeunes et le rétablissement du fond d'aides aux cantines.

Il juge également que ces amendements permettront d'engager véritablement les budgets participatifs et se dit favorable à la création d'une maison départementale de l'économie sociale et solidaire.

Il souhaite également que le Département s'implique véritablement par des crédits spécifiques , comme par le passé dans la politique de la ville.

Sur l'économie sociale et solidaire, il décrit également les projets destinés à renforcer l'écoute des aînés au sein d'un Conseil Départemental Senior d'une part, et à redonner la parole à la jeunesse par le rétablissement d'un Conseil Départemental des collégiens.

Par ailleurs; il juge que la suppression de près de 200 postes au sein de l'Administration départementale porte gravement préjudice aux capacités d'actions de la collectivité, empêchée dans son rôle de collectivité de proximité et de solidarité. Dans ce contexte, il estime qu'une dépense

d'un million d'euros supplémentaire permettrait de stopper d'urgence la dégradation du service public.

Il demande également le rétablissement d'un authentique partenariat avec le monde associatif et culturel par l'inscription de 1,2 millions d'euros supplémentaires. De plus M. LEC indique que son groupe s'associe aux amendements déposés par le groupe des Elues Ecologistes qui tendent à proposer une éducation à l'environnement, à aider au développement agricole et à l'Agenda 2030.

Il estime que ces mesures proposées peuvent être financées sans modifier l'équilibre financier du budget. Il cite à l'appui de son propos le constat d'une maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement une maîtrise des dépenses de personnel ainsi qu'une stabilisation des dépenses sociales. Il affirme également que le Département de la Somme investi insuffisamment et démontre à partir de données chiffrées que la collectivité pourrait doubler sa dette tout en conservant une gestion financière saine.

Il établit une comparaison entre la dépense moyenne d'investissement dans le département de 106€ et affirme que cette dépense est de 36 % inférieure à la dépense des Départements de même strate.

Il estime ainsi avoir apporté la preuve d'une mauvaise gestion du Département et de l'incapacité de M. le Président de porter un grand projet d'investissement à l'exception de ceux hérités de la majorité précédente.

Il juge que le Département doit investir car il en a la capacité notamment avec une première tranche de 5 millions d'investissements pour la rénovation des collèges les plus dégradés et 10 millions pour l'amélioration de l'habitat.

Il formule solennellement au nom de toute la Gauche que M. le Président ait le courage politique de baisser la fiscalité locale dans le contexte d'une cagnotte de 117 millions d'euros. Il rappelle que toutes les autres majorités précédentes ont été contraintes face à un reste à charge trop élevé des allocations individuelles de solidarité et pour éviter l'effet de ciseau d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Il mentionne la mobilisation de l'ancienne majorité afin que l'Etat prenne des mesures en faveur des Départements en difficultés, aide dont a bénéficié le Département de la Somme suite aux accords de Matignon qui ont permis le déplafonnement des DMTO.

M. LEC propose une baisse de la fiscalité de 1,5 % ; proposition qu'il qualifie nécessaire et empreinte de justice fiscale au regard d'une invraisemblable cagnotte de presque 118 millions d'euros, dont il dit n'avoir eu connaissance à sa requête qu'il y a quelques jours à partir du chiffre du compte de gestion.

Il estime qu'une telle somme en trésorerie en fin d'exercice est inutile et rappelle la définition du mot thésauriser.

En conclusion il pense avoir proposé une gestion, une gouvernance et un avenir alternatifs pour le Département, proposition collective des groupes de Gauche. Pour finir, il suggère à M. le Président de ne pas citer une nouvelle fois la fameuse fable de la fontaine " la cigale et la fourmi" car il serait alors contraint de le renvoyer à la caverne "Ali baba", remplie de trésors qui doivent être rendus à la population.

Mme DAMIS-FRICOURT, fait part de sa déception devant ce nouveau budget primitif qu'elle estime inacceptable pour les Samariens, car il ne répond pas à la protection des plus fragiles.

Elle fait remarquer que le Département investit peu malgré sa bonne gestion financière et ce au détriment des citoyens. Selon elle, M. le Président choisit de renoncer à la solidarité, à la justice sociale, et à l'investissement écologique.

Son groupe propose de sculpter un autre Département tourné vers la réussite éducative, le renforcement des actions sociales, et les dispositifs de solidarité, au travers notamment d'un amendement visant à améliorer la condition des auxiliaires de vie.

Elle s'étonne du voeu déposé par la majorité contre les repas végétariens dans les collèges qu'elle pense dicté par des lobbies.

Pour conclure Mme DAMIS-FRICOURT précise que son groupe sera vigilant pendant cette session budgétaire devant une orientation politique jugée néfaste, inefficace et injuste.

Mme DENIS regrette, dans ce budget primitif qu'il n'y ait aucune volonté budgétaire et aucune réduction d'empreinte carbone.

Elle évoque le rapport sur le développement durable qu'elle juge difficile à appréhender, en l'absence de données chiffrées, d'où la difficulté de savoir si la collectivité est sur la bonne trajectoire.

Elle cite l'exemple de deux collèges Guy Maréchal et Jean-Marc Laurent, qui nécessiteraient des travaux de réhabilitation, afin de réduire l'empreinte carbone.

Prenant l'exemple d'autres collectivités, elle propose de revisiter l'agenda 21, supprimé en 2015, pour un développement durable pour le 21ème siècle sous forme de trophées Agenda 2030.

Elle cite, à titre d'exemple, l'Agenda 21 de la Gironde qui décline notamment ou le Département de la Drôme qui soutient des travaux de recherches pour la valorisation des patrimoines naturels, scientifiques et culturels et comprendre leur interrelations. Elle indique que son groupe accompagné des élus du groupe Somme à Gauche ont déposés un voeu qui permettrait à la collectivité de soutenir une démarche identique en faveur de l'enseignement supérieur.

Puis elle propose d'inclure dans le projet Vallée idéale la construction de la future bibliothèque départementale prévue sur la ZAC Paul Claudel.

Elle estime que moins d'un euro par habitant investi dans le budget participatif dans le département de la Somme, est moindre comparé à la moyenne nationale de 5€ voire 45€ pour la Ville de Paris.

Pour conclure elle annonce le dépôt de différents amendements avec les autres élus de la gauche, permettant d'autres choix budgétaires pour le Département.

Avant d'aborder le budget primitif à proprement parler Mme WYBO dénonce le traitement fait, selon elle, au Département de la Somme au sein de la grande Région des Hauts de France, car elle juge la région Lilloise privilégiée et s'interroge sur la place d'Amiens et des territoires samariens face à la mégalopole lilloise.

Revenant sur le budget primitif, Mme WYBO souhaite se montrer constructive par le dépôt d'amendements.

Elle constate que M. le Président n'a pas réussi à inverser la tendance concernant les dépenses de fonctionnement par habitant qui restent supérieures à la moyenne nationale. Elle en veut pour preuve la flambée, selon elle, des dépenses consacrées aux fêtes et cérémonies et l'explosion de frais d'études.

Elle souligne concernant, les dépenses d'investissement la contradiction entre les déclarations de principe et les chiffres. Ainsi elle indique avoir déposé un amendement visant à la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien à destination des associations en faveur des personnes âgées.

Par ailleurs, elle indique qu'elle a déposé un amendement afin d'obtenir la clarification quant aux comptes des associations bénéficiant de financements dans le cadre de la prise en charge des mineurs non accompagnés, prise en charge à laquelle elle se dit opposée.

Elle juge que la politique d'insertion nécessiterait au vu des chiffres de l'emploi sur le département très dégradés, des financements plus importants. financements qu'elle compare aux crédits consacrés au titre du développement agricole et plus particulièrement au Canal Seine Nord Europe. A ce propos, elle fait part de ses doutes sur les emplois qui seront générés par ce grand projet d'infrastructure qui profitera à la main d'oeuvre détachée et au grands céréaliers européens au détriment de projets locaux notamment le contournement Corbie/Fouilloy.

Elle indique, à ce propos, avoir sollicité les élus du Rassemblement National à la Région Hauts de France afin d'obtenir un financement pour ce projet.

Avant de conclure, elle indique avoir déposé un amendement pour la mise en place d'un baromètre du bien-être social des agents de la collectivité. Puis elle se dit en accord avec la plupart des dispositifs de l'insertion mais demande des précisions sur le nombre d'heures allouées.

Enfin, elle résume le budget primitif en y voyant deux grands gagnants que sont les mineurs non accompagnés et le Canal Seine Nord Europe et un absent : le contournement de Fouilloy et indique qu'elle ne votera pas ce budget. Elle conclut par un proverbe japonais "la vision sans action est un rêve éveillé. L'action sans vision est un cauchemar".

**Mme MARCHAND** rappelle que le budget primitif 2019 ne reflétait pas les revendications du mouvement des citoyens, qui exprimaient alors leur lassitude face à l'injustice sociale et fiscale. Puis elle formule la même critique à l'égard de celui de 2020, qui n'offre pas de mesures concrètes après cinq budgets de privation.

Elle invite le Président à changer le paradigme et à cesser la course perpétuelle à la statistique qui masque une situation de sous-investissement volontaire.

Elle revient sur la définition de l'acte budgétaire qui est, selon elle, un acte politique et que s'il devait être uniquement un acte financier seuls des comptables seraient requis. Elle affirme, à l'instar de Michel Rocard que la dette est une construction artificielle créée par les banques pour dépouiller les peuples avec la complicité des Etats.

Elle accuse M. le Président d'entretenir la tromperie d'un Département pauvre ce qui est dangereux et faux. Elle dénonce les effets trompe-l'oeil de l'investissement de ce budget notamment, sur le Canal Seine Nord Europe dont les retombées économiques demeurent hypothétiques, selon elle.

Elle rappelle que lors du DOB en novembre dernier elle avait jugé les orientations inadaptées et estime qu'il en est de même pour ce budget qui ne répond pas aux souffrances sociales.

Elle appelle le Département à investir massivement pour répondre aux besoins de services publics réhabilités en réponse à l'urgence sociale en ville comme à la campagne, de qualité, modernisés et développés.

Elle estime qu'après des années de politiques de réductions de dépense publique au nom d'une dette dont les Samariens ne sont pas responsables, M. le Président a l'opportunité d'entendre les souffrances de la population et d'y répondre en cassant sa tirelire.

Elle indique que les élus de son groupe seront toujours le relais des citoyens pour demander un changement de cap.

Mme ESTEBAN, après avoir rappelé le contexte particulier dans lequel s'ouvre cette séance publique de crise sociale et de mouvements de grève, affirme que la retraite à 60 ans reste possible si on exige de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.

Revenant sur le budget du Département, elle ironise sur le taux d'endettement exceptionnellement faible et le remboursement à court terme de la dette ainsi que la constitution d'un bas de laine de 117 millions. Elle estime que la prudence excessive de M. le Président met le Département dans le haut des cagnottes et constate qu'en 2018 l'épargne brute a été supérieure à l'investissement.

Elle juge que ce bas de laine constitué par une gestion austère tout au long de la mandature a eu pour effet un mal-vivre chez les agents, alors que les dotations sont stables et que le RSA n'évolue pas.

Elle dénonce un sous-investissement qui prive les territoires dans les domaines de compétences de la collectivité et indique que des amendements proposés par les groupes de Gauche sont destinés à corriger cette situation.

Elle fait part de son incompréhension de la poursuite de cette politique d'austérité et affirme que le taux sur le foncier bâti pourrait être baissé d'un point sans appauvrir la cagnotte.

Enfin, elle dit partager l'analyse de M. le Président sur le coût des retransmissions des sessions en direct mais estime que le passage du magazine "Vivre en Somme" à un rythme bimensuel nuit à l'expression démocratique de l'opposition.

Pour Mme de WAZIERS ce budget primitif pour 2020 s'inscrit dans le même objectif depuis 2015, le redressement des finances de la collectivité de manière à ne pas augmenter les impôts, améliorer le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement mais, aussi de financer les investissements de manière équilibrée. Concernant les finances et après avoir salué le travail de Mme Hiver et des membres de la première commission, elle souligne l'augmentation nette des investissements tout en rappelant l'obligation de prudence et de mesure en raison de la refonte annoncée de la fiscalité locale source d'incertitude quant à la part départementale sur le foncier bâti, recette dynamique des Départements.

Elle dénonce la poursuite de la remise en cause de l'autonomie financière des Départements. Elle estime qu'après le redressement financier indispensable, il est temps pour le Département d'entreprendre en tant que collectivité de proximité une démarche participative à destination des agents de la collectivité, des élus mais plus généralement des samariens et des usagers des services en particulier.

Ainsi pour Mme de WAZIERS faire ensemble avec les agents se concrétise avec la démarche d'innovation managériale impulsée par M. Pouget, Directeur général des services. Elle illustre cette concrétisation par la tenue le 28 novembre dernier du premier forum interdépartemental de l'innovation à l'Hôtel des Feuillants qui a été une belle réussite. Faire ensemble avec les élus se

concrétisera par la mise en place d'une véritable politique de revitalisation des centres bourgs et la création de deux nouveaux dispositifs d'aides : l'un pour la restauration du patrimoine rural et l'autre pour la rénovation des ouvrages d'arts communaux.

Elle souligne que l'attractivité du territoire de la Somme passe obligatoirement par l'action conjointe des communes, EPCI, Département.

Revenant sur la politique d'investissement, notamment dans les infrastructures routières, elle indique qu'une expérimentation de plantation de haies, le développement du covoiturage, l'actualisation du schéma cyclable départemental seront autant de projets soutenus.

Revenant sur les actions à destination des publics les plus fragiles et les plus défavorisés, elle souligne la réactualisation de tous les formulaires en concertation avec les usagers et l'implication des mêmes usagers dans l'élaboration du futur plan départemental de logement et d'hébergement.

Elle rappelle que le Département s'est immédiatement inscrit dans la démarche de stratégie et de lutte contre la pauvreté et a répondu à l'appel à projets de l'Etat pour la mise en place d'un service public de l'insertion.

Elle affirme que dans tous les domaines des solidarités sociales, les budgets sont augmentés et les actions améliorées et que chaque Vice-président présentera la politique dont il a la charge ; démontrant ainsi que les budgets sont au service de la volonté de la majorité d'améliorer l'efficacité des actions à destination des publics les plus fragiles.

En matière éducative, Mme de WAZIERS décrit des budgets en hausse non seulement à destination des actions éducatives mais également dans la poursuite des travaux de rénovation et de modernisation dans les collèges.

Enfin pour Mme de Waziers faire ensemble avec les samariens se concrétise par la mise en place d'un budget participatif qu'elle voit comme un laboratoire de plein air.

Elle aborde ensuite les actions en matière de tourisme qui rendent le département attrayant et attirant au-delà de ses frontières. Elle cite, à cet effet, le nouveau schéma départemental touristique et le projet de Vallée idéale. Attractivité également marquée dans le domaine de l'offre culturelle et plus particulièrement grâce au Festival de Saint Riquier ou aux actions menées par les agents de la bibliothèque départementale.

Elle souligne que le Département prendra une part active dans le 8ème centenaire de la cathédrale d'Amiens.

Enfin, elle aborde le domaine sportif qui sera marqué cette année par l'élaboration d'une démarche stratégique pour positionner le département pour les jeux olympiques de 2024, tout en poursuivant le soutien au sport traditionnels et au milieu associatif.

Avant de conclure, elle présente le voeu porté par les élus de la majorité à l'initiative de M. Emmanuel NOIRET dont l'objectif est d'assurer les agriculteurs du soutien plein et entier de la collectivité face à l' "agribashing" qui se fait de plus en plus sentir.

Elle fait part de l'ambition de la collectivité d'un territoire 100 % fibre optique d'ici 2024. Puis elle annonce que l'Etat a enfin acté son financement pour le Canal Seine Nord Europe ce qui constitue une avancée majeure.

En conclusion, elle remercie l'ensemble des élus de la majorité pour leur implication et leur présence sur le terrain et adresse également ses remerciements à l'ensemble des agents de la collectivité. Et pour conclure Mme de WAZIERS affirme que le budget primitif démontre la volonté de continuer à agir dans l'intérêt des territoires et des Samariens.

M. JARDE, s'adressant à M. Lec lui rappelle que le pass'culture a été instauré par une loi de 2014 à titre expérimental sur 9 départements mais que la Somme n'en faisait pas partie. Il indique également à Mme DAMIS-FRICOURT qu'il regrette la dérive comptable issue de la loi Notre. Enfin, il indique à Mme WYBO que le contournement de Fouilloy créera moins d'emplois que le Canal Seine Nord Europe.

M. HAUSSOULIER invite Mme WYBO à reconnaître les efforts qui sont faits en matière de politique territoriale notamment à destination des petites communes et cite la création des deux nouveaux fonds pour le patrimoine rural et la rénovation des ouvrages d'arts.

Mme HIVER rappelle à M. LEC que la politique de ressources humaines ne se réduit pas aux nombre d'agents et souligne les actions en faveur des agents menées par la majorité depuis 2015 et cite notamment les réorganisations des CDER et des MDSI qui ont mis fin à l'isolement de certains agents, la sécurisation, la modernisation des outils de travail, la mise en place d'un régime indemnitaire plus clair et lisible, le maintien du budget de l'action sociale.

M. DEWAELE indique à M. LEC que le conseil départemental seniors existe et qu'il s'appelle le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Mme MORDACQ répond à Mme DAMIS-FRICOURT que le monde agricole n'est pas le problème mais la solution face aux risques économiques et climatiques.

Pour Mme MAILLE-BARBARE, l'action de la majorité à destination des collégiens n'est pas dictée par le statue de leur établissement scolaire mais par leur condition même de collégiens.

M. de JENLIS invite M. LEC à faire preuve de mémoire car lorsqu'il était aux affaires il n'a pas hésité à augmenter à trois reprises le taux de la taxe sur le foncier bâti.

M. le Président juge que la demande des groupes d'opposition de gauche d'une baisse des taux d'imposition est déplacée.

S'adressant à l'ensemble des membres de l'opposition de gauche, M. le Président indique qu'il a la volonté d'établir des partenariats fondés sur une contractualisation alors que l'opposition n'a de cesse d'inventer de nouvelles structures. Il rappelle que le budget participatif sera mis en place et invite Mme DENIS à comparer ce qui est comparable.

A Mme DAMIS-FRICOURT qui l'accuse de ringardise, il lui retourne le compliment car ses propos sur l'école publique et privée lui ont donné l'impression de revenir en 1981. Il se dit investi en faveur de tous les collégiens.

Sur le voeu de la majorité, il se déclare pour la liberté de choix et contre le fait d'imposer un repas végétarien aux collégiens.

Enfin, concernant les travaux dans les collèges, il rappelle que pour la même somme de 80 millions d'euros sous la mandature précédente un seul collège avait été rénové et sous la sienne trois le sont déjà.

Puis, il affirme à M. LEC que le compte de gestion lui a bien été fourni et publié au recueil des actes de la collectivité. Il l'invite ensuite à cesser de confondre chiffres d'affaires et bénéfices.

Mme DELETRE en tant que secrétaire de séance donne lecture des 6 voeux et 25 amendements déposés.

Avant de lever la séance M. le Président invite ses collègues à se rendre à l'exposition "Archéo 2.0" qui se tient dans le hall des Feuillants. Il indique que la 4ème commission se réunira ce jour à 16 h 30 et que la séance publique reprendra le mercredi 18 décembre à 10 heures 15.

M. le président lève la séance.

*(La séance est levée à 12 heures 35)* .

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE